

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération  
n°33-2021  
Point 4.10

### Point 4.10 de l'ordre du jour

**Séminaire de formation du CEIPI « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law »**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le CEIPI, composante de l'Université de Strasbourg dont la mission est la formation et la recherche en droit de la propriété intellectuelle, a mis en place un nouveau séminaire de formation pour les professionnels « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (FRAND) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law », qui aura lieu en ligne du 25 au 27 mars 2021.

Ce séminaire traite des brevets essentiels à une norme et licences FRAND, sujet technique et complexe de la PI aux enjeux économiques considérables. A titre d'exemple, les revenus issus des redevances pour les normes relatives aux technologies de réseaux mobiles s'élèvent à plusieurs milliards d'euros par an.

Les normes de télécommunications sont au cœur du processus de numérisation et de mondialisation, permettant une interopérabilité généralisée des appareils au profit des consommateurs. Avec le développement de l'Internet des objets et les fonctionnalités de connectivité qui stimulent la demande de l'industrie et des consommateurs, de plus en plus de secteurs (numérique et électronique, automobile, santé, énergie) ont besoin de solutions interopérables basées sur des brevets essentiels à l'application des normes (SEP).

Les SEP sont des brevets indispensables pour la mise en conformité de certains produits aux normes. Si les propriétaires de SEP s'engagent généralement à accorder des licences à des conditions FRAND (c'est-à-dire équitables, raisonnables et non discriminatoires), de nombreuses incertitudes subsistent quant au bénéficiaire et aux modalités d'octroi de ces licences, générant par conséquent, de considérables et complexes litiges dans plusieurs juridictions du monde entier...

Les conditions de licence de brevets SEP se situent au carrefour de la propriété intellectuelle, de la concurrence et du droit des contrats, cristallisant la tension entre les objectifs de normalisation et les droits exclusifs privés et les monopoles légaux résultant des brevets.

Ce **programme de formation non diplômante** vise à fournir aux professionnels et plus généralement aux passionnés de propriété intellectuelle, les clés pour comprendre les enjeux juridiques liés aux *SEP* et aux licences *FRAND* ainsi que pour relever les nombreux défis rencontrés dans la pratique quotidienne, que ce soit en tant que détenteur de *SEP* ou en tant qu'exécutant de normes.

Ce programme de formation **s'adresse notamment aux professionnels** dans le domaine des industries technologiques et hautes technologies, mais également les juristes, les décideurs, les juges. Au vu du fait que de nombreux étudiants en formation initiale ont émis le souhait de participer à ce cours, le CEIPI souhaite mettre en place un tarif réduit pour les étudiants.

Ainsi, les dépenses engendrées par le CEIPI, à savoir, de manière non-exhaustive, les frais de personnel, les frais de vacation des intervenants extérieurs, les frais de gestion Unistra et les frais de contribution au fonctionnement général s'élèvent à un montant prévisionnel de 18 000 €.

Le tarif pour les professionnels en formation continue non diplômante s'élève à 1 200 € (inscription jusqu'au 8 mars 2021) et 1 400 € (inscription après le 9 mars 2021).

Ainsi, au regard de la prestation fournie, il est demandé aux étudiants une participation partielle pour ce séminaire d'un montant de **500 € par étudiant**.

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif relatif au séminaire de formation du CEIPI « Standard Essential Patent and Fair, Reasonable and Non-Discriminatory (*FRAND*) Licensing: The interplay between IP, competition and contract law ».

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	4

#### **Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT